

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 330

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« Les exportations françaises d'armement permettent de nouer des liens durables avec les pays acquéreurs. Aussi, afin de faciliter celles-ci, les marchés d'armement français et européens ne seront plus soumis à la taxe sur la valeur ajoutée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'exonération de la TVA pour les marchés d'armement français et européens permettrait de réduire les coûts à l'achat et favoriserait donc l'exportation. Cela aura deux conséquences directes et liées : le renforcement de nos liens avec les pays acquéreurs de matériel français ; et le renforcement de notre BITD, ce qui profitera in fine tant à notre défense nationale qu'à notre économie, la BITD représentant 200 000 emplois en France.